

La Commission européenne, internet, l'éducation et la protection de l'enfance

Maxence Peniguet
Juin 2012

*« Les enfants trouvent tout dans rien, les
hommes ne trouvent rien dans tout »
Giacomo Leopardi, Zibaldone*

Coordination de l'Aide aux enfants Victimes de maltraitance
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44 // 1080 Bruxelles
Tél 02/413 25 69 – yapaka@yapaka.be

yapaka.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La Commission européenne, internet, l'éducation et la protection de l'enfance

Avant-propos.....	3
Introduction:.....	3
I – LES PARTIES PRENANTES.....	3
1 – LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES.....	3
2 – LES LOBBYS	4
a) <i>Les entreprises privées</i>	4
b) <i>Les organisations non gouvernementales (ONG)</i>	5
II - LE PROGRAMME DAPHNE	5
1 – HISTOIRE DU PROGRAMME DAPHNE.....	5
a) <i>Les initiatives</i>	5
b) <i>Les Programmes</i>	5
2 – LE PROGRAMME ACTUELLEMENT	6
3 – CONSEILS AUX ORGANISATIONS SOUHAITANT FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION.....	6
III - LE PROGRAMME POUR UN INTERNET PLUS SÛR.....	7
1 – HISTOIRE DU PROGRAMME POUR UN INTERNET PLUS SÛR.....	7
a) <i>The Safer Internet Action Plan</i>	7
b) <i>The Safer Internet Plus Programme</i>	8
2 – LE PROGRAMME AUJOURD'HUI	8
a) <i>Contenu du programme</i>	8
b) <i>Ce que le programme finance aujourd'hui, quelques exemples</i>	9
3 – CONSEILS AUX ORGANISATIONS SOUHAITANT FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION.....	10
IV – VERS UNE « STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR UN INTERNET MIEUX ADAPTÉ AUX ENFANTS »	10
1 – RAISONS D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE	10
2 – CE QUE LA COMMISSION SOUHAITE POUR L'AVENIR.....	11
Conclusion	12

Avant-propos

Le présent rapport concerne la politique de la Commission européenne en lien avec les enfants et leur protection sur internet et plus particulièrement les programmes de soutien mis en place. Il est le fruit de son temps, c'est-à-dire qu'il contient des liens redirigeant le lecteur, s'il le veut, vers plus d'informations, plus de détails. Mais ce temps rend les choses incertaines, aussi, les liens peuvent rediriger un beau jour vers le néant — mutation des URL oblige. Il est donc toujours plus sûr, pour le lecteur attentif, de procéder à l'enregistrement de ces pages web. Ce rapport est également le fruit de son temps car, comme il est bon ton de dire, nous vous conseillons de ne l'imprimer qu'en ultime recours. Bonne lecture 2.0.

Introduction:

16 ans de timide politique de protection de l'enfance sur internet

La prise en compte de la nécessité de protéger les mineurs et la dignité humaine face à la société de l'information dépassant l'audiovisuel classique eu lieu en 1995. La Commission européenne mit sur place **le forum sur la société de l'information**, constitué d'une centaine de membres issus des milieux industriels de l'audiovisuel. Le but était d'aboutir à un rapport donnant un avis sur les politiques et priorités à adopter. La conclusion fut simple : il fallait mettre en place une protection au niveau européen. Conclusion qui fut suivie d'un [livre vert](#) (rapport officiel de la CE ayant pour but de créer un débat européen pour ensuite mettre en place une politique) « **sur la protection des mineurs et de la dignité humaine dans les services audiovisuels et d'information** » en octobre 1996.

D'autres textes sont venus alourdir le domaine, **sans jamais prendre de réelles décisions**. Il faut attendre la douloureuse actualité de **l'affaire Dutroux** pour voir la Commission européenne réagir avec **l'initiative Daphne**. En 1999, enfin, le **Safer Internet Programme** est créé. Il représente aujourd'hui le socle sur lequel repose la coopération des associations européennes de protection de l'enfance sur internet. Que cela soit pour les décisions passées ou présentes, les problématiques sur le sujet se trouvent au milieu d'un espace décisionnel où s'entrecroisent des intérêts qui ne sont, au premier abord, pas liés. Ces intérêts doivent leur cheminement à la liberté qu'offre internet à ses utilisateurs et **la peur qu'engendre logiquement cette liberté à ceux qui ne peuvent en jouir**.

I – Les parties prenantes

Bruxelles est, après Washington D.C, le plus important centre décisionnel de la planète. Les décisions prises y sont le fruit des élus — plus rarement, des électeurs —, des fonctionnaires et des lobbyistes européens. Ils sont donc les acteurs de la législation européenne en matière de protection des enfants en ligne.

1 – Les institutions européennes

Ce sont les institutions européennes qui légifèrent (Parlement européen, Conseil de l'Union européenne — et Commission européenne, qui propose), c'est logiquement qu'elles sont parties

prenantes. **Il est faux de croire que l'Union européenne possède une orientation toute faite sur toute chose.** Sa politique est le résultat de la cuisine interne, où les plus puissants sont les 27 États membres qui décident, ensemble, au sein du Conseil de l'Union européenne, d'adopter ou pas les décisions.

En ce qui concerne l'enfance et internet, les initiatives sont prises au niveau de la Commission européenne. La [Direction générale Justice](#) est en charge du programme Daphne (voir page 5/6) et la [Direction générale Société de l'information](#) qui gère le programme pour un internet plus sûr.

Au-delà du simple schéma décisionnel, un arsenal de lobbyistes arpente les couloirs et fait pression sur les institutions afin de voir les législations adoptées dans son sens.

2 – Les lobbys

Les lobbys sont des **groupes de pression dont le but est d'influencer les législations.** Ils défendent certaines valeurs et certains intérêts par le biais de campagne, de pressions, et, parfois même, en corrompant les élus et fonctionnaires.

a) Les entreprises privées

Les industries ayant un lien avec internet ont tout intérêt à faire savoir ce qu'elles veulent en matière de protection de l'enfance sur internet et, en contrepartie, faire savoir qu'elles agissent en lien avec l'Union européenne — cette dernière n'hésitant alors pas à leur faire de la publicité gratuite. Le dernier exemple en date concerne l'**autorégulation des industries de l'Internet** (voir plus en détail page 9) souhaitée par la vice-présidente de la Commission européenne, Neelie Kroes. **Volontairement**, l'industrie promet de coopérer, en échange, **Neelie Kroes** les [remercie chaleureusement sur Twitter](#) (exemple de **Microsoft** qui en profite avec de la publicité pour ses produits).

Il y a aussi les industries qui ne sont pas directement liées à internet mais qui considèrent la liberté offerte aux utilisateurs comme un danger pour leur business. En premier lieu, **l'industrie du divertissement** qui souhaite mettre en place toujours plus de barrières sur internet pour empêcher la diffusion de la culture — la diffusion illégale, bien entendu... Sauf qu'une barrière est une barrière, elle existe pour *l'illégal* et pour le *citoyen honnête*. Cet [article](#) explique comment l'industrie du disque danoise compte sur les filtres utilisés pour protéger les enfants de la pornographie sur internet, pour, plus tard, les **utiliser à son propre avantage.**

Citons un passage du discours de Johan Schlüter, chef du groupe danois contre le piratage, lui-même cité dans l'article : « *Nous devons **filtrer internet pour gagner contre le partage en ligne.** Mais les politiciens ne comprennent pas que le partage de fichiers est mauvais, c'est donc un problème pour nous. Alors, nous devons **associer le partage en ligne avec la pédopornographie.** C'est quelque chose que les politiciens comprennent et quelque chose qu'ils ne veulent pas voir sur internet. »*

b) Les organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG sont parties prenantes parfois à plus d'un titre puisqu'elles peuvent être le fait même, par exemple, du Safer Internet Programme tout en influençant son développement quotidien. On regroupera ainsi les **organisations de protection de l'enfance** mais aussi, comme on a pour le voir plus tard (voir page 7) les **mouvements religieux**

II - Le programme Daphne

1 – Histoire du programme Daphne

a) Les initiatives

Malgré ce qu'explique le portail web actuel de la DG Justice, qui fait remonter le début du programme Daphne à l'année 2000, ce programme est **actif depuis 1997**. Il ne l'était pas sous la forme d'un programme, mais en tant qu'initiatives.

À la suite de **l'affaire Dutroux**, la Communauté européenne s'est demandé ce qu'elle pouvait faire pour aider à prévenir ce genre d'événement tragique. **En avril 1997**, des ONG, des députés européens, des membres de la Commission européenne et des experts sur le sujet se sont réunis à Bruxelles pour parler de la traite et de l'exploitation sexuelle des enfants.

En mai 1997, les services de la Commission en charge de la Justice, des Affaires intérieures et des droits fondamentaux lancèrent **l'initiative Daphne**. Soit une enveloppe de **3 millions d'écus (ancienne unité de compte de l'UE, valeur similaire à l'euro)** pour des projets ayant pour objectif la coopération d'ONG d'au moins deux États membres dans la collecte de données et leurs analyses, l'identification de bonnes pratiques, la formation, l'échange et le networking, la sensibilisation et des campagnes d'information, etc.. Il ne s'agit donc **pas de parler d'éducation**, mais simplement de différentes choses autour de la protection des enfants en règle générale. L'initiative prend aussi en compte **le besoin de lutter contre les violences faites aux femmes**.

L'initiative fut reconduite en **1998 et 1999** avec un budget d'environ **5 millions d'écus** par an.

b) Les Programmes

En 2000, la décision [293/2000/CE](#) instaure le programme Daphné pour 2000-2003, qui continue le travail des initiatives, avec un financement de **20 millions d'euros** sur quatre ans. Le programme s'étend aux pays de l'Espace économique européen, à l'Europe centrale, Chypre, Malte et la Turquie.

Le programme est reconduit sous le nom de Daphne II entre 2004 et 2008 (décision [803/2004/CE](#) avec un budget de **50 millions d'euros**)

Sous le nom de Daphne III pour la période 2007-2013 (décision [779/2007/CE](#) avec un budget de 116 millions d'euros).

2 – Le programme actuellement

C'est donc ce dernier programme, Daphne III, qui devrait nous intéresser. Il vise « à *prévenir et à combattre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes et à protéger les victimes et les groupes à risque* », et on **pourrait penser que la protection en ligne est concernée**. Il semble cependant, d'après une attachée presse de la Commission européenne et ce que nous avons pu trouver, que le programme Daphne ne **soutient plus de projet à ce sujet. Le Safer Internet Programme a pris le relais.**

- Quelques projets soutenus par le passé

Les premières initiatives Daphne ont cependant mis en place des projets en rapport avec la protection en ligne. En voici quelques-uns:

Project 1997-038-C European Internet Action - Safer for safer for children and young people

Le projet avait pour but la diffusion d'une campagne d'information « *pour un internet plus sûr pour les enfants et les jeunes gens* ». L'organisation en charge, Action for Children, est aujourd'hui soutenue par **l'église méthodiste....**

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/justice_home/daphnetoolkit/html/projects/dpt_1997_038_c_en.html

Projet 1998-045-C – Pédopornographie sur internet – Coopération entre les hotlines – Le forum Inhope

Le forum Inhope, réseau européen des hotlines qui collectent les contenus pédopornographiques sur internet, est maintenant financé par le Safer Internet Programme.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/justice_home/daphnetoolkit/html/projects/dpt_1998_045_c_en.html

Project 2000-067-C - Pédopornographie sur internet – Le projet d'identification des victimes (VIP – Victim Identification Project)

Le concept devait analyser la procédure d'identification des enfants présents dans des images pédopornographiques et les problématiques soulevées par la relation entre les enfants et les enquêtes policières. Il devait également analyser la relation entre les enfants et les systèmes mis en place pour les aider.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/justice_home/daphnetoolkit/html/projects/dpt_2000_067_c_en.html

3 – Conseils aux organisations souhaitant faire une demande de subvention

Le programme Daphne dépend de Direction générale Justice et droits fondamentaux (il est conseillé de consulter la page web en anglais, plus à jour) de la Commission européenne. Il est ouvert « *aux*

*organisations et institutions publiques ou privées (autorités locales au niveau compétent, départements universitaires et centres de recherche) s'employant à **prévenir et à combattre la violence** envers les enfants, les jeunes et les femmes, à **assurer une protection contre une telle violence**, à **venir en aide aux victimes**, à **mettre en œuvre des mesures ciblées visant à promouvoir le rejet de cette violence**, ou à **favoriser un changement d'attitude et de comportement** envers les groupes vulnérables et les victimes de la violence.* »

Pour être subventionné, il faut répondre à des appels à propositions. Ces appels sont consultables sur [cette page](#). Les conditions de recevabilité diffèrent selon les appels, qui sont généralement émis en début d'année.

III - Le programme pour un internet plus sûr

1 – Histoire du programme pour un internet plus sûr

a) The Safer Internet Action Plan

The Safer Internet Programme — formulation la plus utilisée, en anglais — a vu le jour en 1999 avec la décision [276/1999/EC](#) sous le nom de **Safer Internet Action Plan**.

Une décision qui prend en compte qu’*“internet offre des avantages positifs, en particulier dans l'éducation”* mais que *“la quantité de contenu illégal et préjudiciable sur l'internet, bien que limitée, pourrait nuire à la mise en place du nécessaire environnement favorable aux initiatives et entreprises de s'épanouir”*.

Le premier terme utilisé pour faire référence à ce que l'on appelle un “internaute”, qu'il faut donc protéger, est celui de **consommateur**. En effet, la décision précise qu’*“il est essentiel, afin de veiller à ce que les consommateurs utilisent pleinement internet, qu'un environnement plus sûr pour son utilisation soit créé en luttant contre l'utilisation illégale des possibilités techniques d'internet et en particulier contre des infractions concernant les enfants et le trafic des êtres humains ou contre la diffusion d'idées racistes et xénophobes.”*

Plusieurs types de solutions sont abordés par le texte pour protéger **les consommateurs**. *“L'autorégulation de l'industrie”* ou encore *“le développement d'outils de filtrage”* de l'internet.

La décision donne ensuite le feu vert à un plan d'action d'une durée de 4 ans ayant (article 2) *“l'objectif de promouvoir une utilisation plus sûre de l'Internet et d'encourager, au niveau européen, un environnement favorable au développement de l'industrie sur internet.”*

Le budget alloué sur 4 ans fut de 25 millions d'euros. Il avait pour but de financer des projets de promotion de l'autorégulation des industries, ceux qui encouragent la fourniture d'outils de filtrage, les projets qui sensibilisent les utilisateurs sur ces services, des projets visant à évaluer les implications juridiques de ses services, des projets de coopération internationale et toutes autres initiatives allant dans le sens de l'article 2. L'une des grandes lignes était d'arriver à la création de hotlines en réseau (en fait, INHOPE) pour que les utilisateurs puissent rapporter les contenus gênants qu'ils rencontraient lors de leur navigation sur internet au niveau européen.

Le Safer Internet Action Plan a été prolongé jusqu'en 2004.

b) The Safer Internet Plus Programme

Le **Safer Internet Plus Programme** prendra la succession jusqu'en 2008. Doté d'une enveloppe de **45 millions d'euros**, le nouveau programme prend en compte les nouvelles technologies majeures de l'époque comme les jeux en ligne, la mobilité des appareils, le téléchargement de pair à pair (plus connu sous le nom de **peer to peer**) et toutes les formes de communication en temps réel s'effectuant en ligne.

2 – Le programme aujourd'hui

a) Contenu du programme

Le 16 décembre 2008, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne adoptaient la décision [1351/2008/E](#) prolongeant la série "Safer Internet" sous le simple nom de **Safer Internet Programme. Le programme, se terminant en 2013, est doté d'un budget de 55 millions d'euros.** La moitié doit servir à assurer la sensibilisation du public, 34 % à lutter contre les contenus illicites et s'attaquer aux comportements préjudiciables en ligne, 10 % pour promouvoir un environnement plus sûr en ligne et 8 % pour établir une base de données.

Afin de "*protéger l'intégrité physique, mentale et morale des enfants*" sur internet et pour "*encourager les citoyens à exploiter les possibilités qu'offrent l'internet et les autres technologies de communication et à profiter de leurs avantages*" la décision reprend les bases des anciens programmes en y insérant le souhait de voir s' "*élaborer des modules de formation à l'intention des parents, des gardiens, des enseignants et des éducateurs.*"

L'évolution du programme semble aussi se tourner vers l'éducation des enfants et non plus seulement, comme il semblait à ses débuts, sur l'utilisation de mécanismes de filtres. Le cadre reste cependant assez large, prônant d'un côté la nécessité "*d'apprendre aux enfants, ainsi qu'aux parents, aux gardiens, aux enseignants et aux éducateurs, à utiliser les services d'information en ligne de manière sûre et efficace*" et de l'autre le souhait de voir des efforts "*déployés pour protéger les enfants par le développement, par exemple, de systèmes efficaces de vérification de l'âge ainsi que de systèmes volontaires de labels de certification.*"

Plus strictement, les objectifs du programme sont présentés dans l'article 1. Il ne s'agit plus seulement de "*promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet*" mais aussi de promouvoir une utilisation plus sûre "*d'autres technologies de communication.*"

L'annexe 1 introduit même son souhait de voir une sensibilisation à propos du grooming (la drague des enfants sur internet par des personnes majeures) et du cyber-bullying (cyberharcèlement).

Plus concrètement, le Programme soutient aujourd'hui des "**Safer Internet Centres**" dans tous les États membres afin d'informer les populations concernées sur les risques liés aux nouvelles technologies par le biais, par exemple, de hotlines. Le Safer Internet Programme soutient également des organismes sur des sujets plus précis. C'est ce que nous développerons dans la prochaine partie de ce rapport.

Un autre aspect du Safer Internet Programme est la promotion de l'**autorégulation des industries de l'Internet**. Le premier décembre 2011, une coalition constituée d'entreprises s'est créée. Elle est définie par la Commission européenne comme une « *intervention volontaire et coopérative dont le but est de répondre aux nouveaux challenges survenant des différentes façons que possèdent les jeunes européens de surfer sur internet.* »

Les entreprises signataires s'engagent à prendre des mesures positives durant l'année 2012 dans 5 domaines : de simples outils pour les utilisateurs afin de reporter du contenu et des contacts blessants, des configurations adaptées selon les âges, une plus grande classification du contenu, une plus large disponibilité et utilisation du contrôle parental, le retrait efficace du matériel pédopornographique. » Il n'y pas de financement spécifique dédié à ces entreprises.

Les entreprises qui font partie de cette coalition sont : Apple, BSKyB, BT, Dailymotion, Deutsche Telekom, Facebook, France Telecom - Orange, Google, Hyves, KPN, Liberty Global, LG Electronics, Mediaset, Microsoft, Netlog, Nintendo, Nokia, Opera Software, Research In Motion, RTL Group, Samsung, Skyrock, Stardoll, Sulake, Telefonica, TeliaSonera, Telecom Italia, Telenor Group, Tuenti, Vivendi and Vodafone.

b) Ce que le programme finance aujourd'hui, quelques exemples

- **Les centres pour un internet plus sûr et le réseau INHOPE/INSAFE** : présent dans 30 pays européens (UE, Islande, Russie et Norvège). Ils sont tous constitués de centre de sensibilisation, de hotlines et de helplines (la Norvège et la Suède sont dépourvues de helplines).

Les centres de sensibilisation sont chargés d'informer les jeunes sur les risques en ligne. Ils organisent le Safer Internet Day chaque année. L'édition 2012 fut la neuvième et a eu lieu le 7 février. Elle est célébrée dans 70 pays. C'est l'occasion d'avoir une couverture médiatique et de sensibiliser le public sur une journée dédiée. **Les helplines** aident les centres en donnant des conseils par téléphone.

Les hotlines, organisées au sein du réseau INHOPE, sont chargées de recevoir les plaintes du public tombant, au cours de leur surf sur internet, du contenu qu'ils trouvent non approprié pour les enfants. INHOPE n'est pas seulement un réseau européen, puisqu'il compte des membres d'autres continents. Grâce à INHOPE, le contenu reporté à une hotline peut donc être communiqué à l'échelle planétaire.

D'après le [portail de transparence de la Commission européenne](#), l'ensemble Safer Internet Centre a été financé au moins à hauteur de **15 793 000 euros en 2010, dont 435 000 euros pour Child Focus, qui gère le centre belge**. Contrairement au message qu'elle souhaite faire passer, la Commission reste très floue dans la publication de ce genre de données (pour aller plus loin sur ce sujet, cliquez [ici](#)), les chiffres de 2012 ne sont pas encore disponibles malgré une première requête faite à la DG Société de l'information.

Le programme finance également le **Safer Internet Forum** qui rassemble tous les ans depuis 2004 les industries d'internet, les organisations de protection de l'enfance (etc.) au sein d'une même conférence. Le financement de la CE pour le forum en 2010 fut d'au moins 88 225 euros, puisque c'est la somme qu'elle a versé à American Express Belgium pour le transport et le logement d'invités, selon les documents du portail de transparence.

Quelques autres organismes belges sont soutenus par le Programme ou établissent des contrats avec lui. [European Schoolnet](#) a reçu par exemple 1 200 000 euros en 2008 dans le cadre du réseau [Insafe](#), l'entreprise [LDV](#) a reçu 592 850 euros pour une campagne de pub la même année. Quant à Child Focus, on retrouve deux montants : 435 000 dans le cadre du Safer Internet Centre en 2010, et 600 000 euros en 2009 dans le cadre du Safer Internet Plus Programme.

Outre les réseaux des Safer Internet Centre, [le programme de travail pour 2012](#) du Safer Internet Programme souhaite financer des projets qui :

- Complètent “l'actuelle base de données internationale d'exploitation sexuelle des enfants en mettant en place une base de données internationale de la pédopornographie avec des images vidéo et en la déployant.”

- Mettent “en place un ensemble d'outils de recherche (pour le suivi du contenu) pour les différents protocoles de réseaux Peer2Peer et d'établir une base de données internationale Peer2Peer; déployer les outils en connectant les États membres de l'UE et d'autres pays.”

- Développeront “un projet pilote pour tester le code de confiance/empreinte digitale pour prévenir la remise en ligne de matériel pédopornographique identifié.”

Le programme souhaite également la création d'un **réseau pour faire la promotion des expériences positives en ligne pour les jeunes enfants**. Le réseau doit réunir “des intervenants pour assurer une action dans toute l'Europe et à faciliter la coordination et le transfert de connaissances entre les pays” et doit réunir les acteurs “publics et privés du contenu en ligne pour les enfants et des passerelles (les navigateurs et listes blanches), les chercheurs, associations de parents.”

3 – Conseils aux organisations souhaitant faire une demande de subvention

Le **Safer Internet Programme** est dirigé par la [Direction générale Société de l'information](#). Lorsque la DG lance des appels à propositions ([calls for proposals](#)), les organismes soumettent les projets qu'elles souhaitent voir se faire financer par le programme. Les appels sont généralement émis en début d'année.

IV – Vers une « stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants »

1 – Raisons d'une nouvelle stratégie

C'est la dernière action de la Commission européenne en la matière. Le **2 mai 2012**, la CE a adopté une communication pour une [« stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants. »](#) Cette communication s'adresse aux institutions de l'Union européenne, **elle propose une vision** mais n'impose rien. La DG Société de l'information, qui a en main cette stratégie, n'a donc pas de budget spécifique alloué.

Il y a eu départ un constat, selon la CE : «*Les enfants en Europe commencent à utiliser internet en moyenne quand ils ont 7 ans, 1 sur 3 y accède par la téléphonie mobile, les consoles de jeux vidéo ou autres appareils mobiles.* » Mais il n'y aurait **pas assez de contenu de qualité** en ligne pour les enfants, pour qu'ils puissent « *stimuler leur imagination et les aider à apprendre* » alors qu'ils ont « *besoin de compétences et d'outils pour utiliser internet en toute sécurité et de manière responsable* ». La CE propose donc de prendre des mesures en ce sens.

Dans la communication, **le type de stratégie** peut se définir ainsi : « *La voie réglementaire reste une possibilité mais, dans la mesure du possible, il vaudrait mieux ne pas y recourir et privilégier des mesures plus souples d'autorégulation ainsi que l'éducation et la responsabilisation.* »

2 – Ce que la Commission souhaite pour l'avenir

Suivant cette logique, quatre piliers sont dégagés et apportent des nouveautés dans la politique européenne de protection de l'enfance sur internet. Les voici :

- Promouvoir du contenu en ligne de qualité destiné aux jeunes

La Commission se propose d'encourager des plates-formes donnant accès à du contenu adapté à l'âge, ainsi que l'innovation en matière de contenu « *en soutenant des projets et initiatives tels que le concours du meilleur contenu en ligne pour enfants.* »

Les entreprises devront développer de tels produits et soutenir des initiatives prises par les enfants eux-mêmes, les écoles et les ONG.

Les États membres « *doivent soutenir autant que la Commission, les initiatives visant à créer du contenu en ligne de qualité destiné aux enfants, et les promouvoir activement; coordonner leur action dans ce domaine, avec l'aide de la Commission, et appliquer des normes en matière de contenu en ligne de qualité destiné aux enfants.* »

- Sensibiliser et responsabiliser davantage

Le rôle de l'éducation est ici spécifié. Les États membres devraient, pour la Commission, avoir mis en place des « *stratégies visant à intégrer l'enseignement de la sécurité en ligne dans les programmes scolaires d'ici à 2013.* » Les enseignants devront être formés. La CE demande aux États de « *soutenir des partenariats public-privé* » afin de mettre en place « *du matériel didactique et d'information aux enseignants et aux enfants.* »

- Créer un environnement en ligne sûr pour les enfants

Il s'agira pour les entreprises d'avoir une mise en œuvre par défaut des paramètres de confidentialité qui protègent les enfants et qui sont simplement expliqués.

Outre le droit à l'oubli, la CE veut mettre en place des moyens sûrs d'identification des utilisateurs, elle soutiendra les projets de recherche et développement allant en ce sens. Elle soutiendra toujours plus le développement du filtrage.

A l'image de [PEGI](#), la CE souhaite la classification du contenu en ligne.

Ce pilier aborde également la publicité et les achats en ligne : La CE veut que les entreprises ne ciblent pas les enfants ni les incitent à acheter en ligne sans le consentement des parents.

- Lutter contre les abus sexuels sur mineur et l'exploitation sexuelle des enfants

Mis à part le renforcement d'INHOPE, la CE souhaite soutenir les entreprises de recherche et développement en « *vue d'élaborer et d'appliquer des solutions techniques innovantes pour les enquêtes de police, à savoir pour repérer et recouper plus efficacement le matériel*

pédopornographique diffusé par différents canaux sur Internet, le retirer et empêcher son téléchargement. »

Conclusion

Il est fort à penser que la reconduction du Safer Internet Programme en 2014 se fera sur les bases de la stratégie pour un internet mieux adapté aux enfants. Aujourd'hui est donc un moment charnière en matière de politique de protection de l'enfance au niveau européen.

Les acteurs qui veulent se faire entendre doivent être sur le qui-vive et interpellé sans cesse les représentations nationales, les associations déjà bénéficiaires (qui font en permanence entendre leurs voix), et bien sûr, la DG Société de l'information.

Ces acteurs-là seront ceux qui refusent de voir la protection de l'enfance sur internet laissée aux mains des acteurs du secteur privé selon le principe de l'autorégulation des entreprises. Ils seront aussi ceux qui souhaitent que l'éducation des enfants, intégrée dans la nouvelle stratégie, ne se fasse pas sur les angoisses mais bien sur les avantages et les règles de prudence relatifs à l'utilisation d'internet.